



Syndicat Force Ouvrière FINANCES  
Section locale FO FINANCES62  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

---

## CDAS du 23 janvier 2018

### *Déclaration liminaire*

Mme La Présidente,

Nous voilà réunis ce jour pour un CDAS dévolu essentiellement à la restauration collective.

Depuis décembre 2015, trois groupes de travail se sont tenus en présence des différents acteurs. Cependant, aucune de ces instances n'a permis de mettre en évidence une solution qui s'avérait pertinente et durable.

La tenue du groupe de travail a pour objectif prioritaire de réunir l'ensemble des acteurs de la restauration collective et de mutualiser les bonnes pratiques. A l'évidence, cet objectif est loin d'être partagé par la DGFIP. **FO FINANCES 62** souhaite que la tenue d'un groupe de travail aboutisse à des solutions concrètes et pérennes et non à des échanges stériles qui ne dégagent aucune force de proposition comme ce fut déjà le cas en 2015.

Soucieux de cette problématique et dans la continuité de ces groupes de travail, le Comité National d'Action Sociale a décidé de programmer au cours du premier trimestre 2018 un GT relatif aux petites structures de restauration et les préoccupations résultant de l'enquête. Un deuxième GT sera organisé au cours du second semestre 2018.

A la lumière de ces éléments, ce CDAS se tient prématurément, les orientations nationales n'étant pas encore connues à ce jour.

Les restaurants administratifs fonctionnent grâce aux subventions accordées par la DGFIP et surtout la participation pour frais fixes de personnel de droit privé. Cette aide est versée de plus en plus tardivement mettant en péril la trésorerie des associations.

Rappelons que les restaurants administratifs du département qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont pu développer des partenariats avec des entreprises ou administrations extérieures. Ces conventions permettent à ces restaurants de rétablir une situation de trésorerie et de viabilité saine. Cela leur a permis également d'améliorer, à moindre coût, les équipements et la qualité de la prestation au bénéfice de tous.

La gestion administrative et comptable des associations s'avèrent chronophages et mobilisent un ou plusieurs agents. Il serait pertinent de mener une réflexion approfondie sur la création d'une association unique qui permettrait de simplifier et d'harmoniser la gestion mais également de négocier auprès de prestataires un coût unique pour l'agent et ce quel que soit le restaurant administratif fréquenté.

Par ailleurs, **FO FINANCES 62** déplore à nouveau l'absence de certains documents préparatoires à cette instance. En effet, sur les sept points inscrits à l'ordre du jour, trois documents n'ont pas été transmis par la délégation. **FO FINANCES 62** veillera à ce qu'une meilleure communication des informations soit respectée.

**La restauration participe au bien être des agents au travail et à leurs conditions de travail.**

**FO FINANCES 62** réitère son attachement à la restauration collective de proximité, de qualité et à un coût raisonnable. Elle rappelle également que cela constitue une obligation pour l'employeur.

### Les représentants **FO FINANCES 62**

**Titulaires** : Sandrine BONET, Yannig BOURGAIN, Sophie CLETON

**Suppléants** : Audrey JOLY, Gautier LEDOUX, Michaël MILLOT